



Nantes Saint Médard de Doulon

Tennis de table

Tournoi Régional

Dimanche 4 Janvier 2015

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Le club de tennis de table de Nantes Saint-Médard de Doulon Table organise son tournoi régional au complexe sportif Mangin Beaulieu, rue Louis Joxe 44200 Nantes. Le tournoi se déroulera le dimanche 4 janvier 2015 à partir de 8h30.

Homologation n° : R141503.

ARTICLE 2 : Les juges-arbitres de la compétition sont: Jean-Yves Leman et Christian David.

ARTICLE 3 : Les tableaux seniors sont ouverts aux joueurs et joueuses né(e)s à partir de 2003 et licenciés FFFT. Les joueurs et joueuses né(e)s en 2004 et 2005 ne peuvent participer au tableau seniors qu'à condition d'évoluer au criterium fédéral en Nationale 1 et de satisfaire aux examens médicaux demandés par le médecin fédéral.

Une joueuse ou un joueur pourra participer au maximum à 2 tableaux. Tous les tableaux sont mixtes, sauf le tableau G. La participation des féminines est admise dans tous les tableaux.

Le tableau H sera ouvert aux joueurs et joueuses né(e)s à partir de 2002 et n'ayant pas plus de 1199 points.

Les points pris en compte seront ceux de la licence de **1^{ère} phase de la saison 2014/2015**.

ARTICLE 4 : Les règlements de la FFFT seront strictement appliqués.

ARTICLE 5 : Les parties seront arbitrées par les joueuses et joueurs. Le perdant de chaque partie devra arbitrer la partie suivante.

ARTICLE 6 : Le tirage au sort sera effectué le 03 janvier 2015.

ARTICLE 7 : Le club de Nantes Saint Médard de Doulon décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels ou matériels, les vols ou pertes dans l'enceinte du complexe sportif (halle des sports et salle spécifique) et dans ses abords dont pourraient être victimes les joueuses, joueurs ou spectateurs.

ARTICLE 8 : Le club de tennis de table de Nantes Saint Médard de Doulon se réserve le droit de supprimer ou modifier un tableau ou les dotations si le nombre d'engagés est jugé insuffisant.

ARTICLE 9 : La compétition se déroulera sur 30 tables homologuées FFTT et se jouera avec des balles « Double Circle ».

ARTICLE 10 : Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit:

- tous les tableaux = 6€ excepté tableau G (Féminines) et H (Jeunes) à 5€ et tableau I (Toutes séries) à 8€.
- inscription dans 2 tableaux hors tableaux G, H et I = 11 €
- inscription tableau G ou H + autre tableau de A à F = 10 €
- inscription tableau I + autre tableau de A à F = 12 €
- inscription tableaux G + H = 9 €
- inscription tableaux G ou H + I = 11 €

ARTICLE 11 : Les inscriptions peuvent se faire par téléphone ou de préférence par mail jusqu'au samedi 3 janvier 2015 à 12h00 (préciser Nom, Prénom, club, n° licence, nombre de points, tableaux choisis). Les droits d'inscription seront réglés sur place lors du pointage. Exceptionnellement des inscriptions supplémentaires pourront se faire sur place, le jour même, en accord avec le juge-arbitre, s'il reste des places disponibles dans les tableaux.

- Téléphone : Jean-Baptiste Schwart : 06.58.54.31.71

Philippe Métaireau : 06.21.08.07.41

- Mail : saintmedard.tournoi2015@gmail.com

ARTICLE 12 : Les tableaux se dérouleront de la manière suivante :

Tableau A :	500 à 699 points	8h30
Tableau B :	500 à 1399 points	9h30
Tableau C :	500 à 899 points	10h30
Tableau D :	500 à 1699 points	11h30
Tableau E :	500 à 1099 points	12h30
Tableau F :	500 à 1950 points	13h30
Tableau G :	Féminins sans limite de classement	13h30
Tableau H :	Jeunes nés à partir de 2002	14h30
Tableau I :	Toutes séries messieurs	15h00

ARTICLE 13 : Les récompenses seront réparties de la manière suivante (sous réserve de l'article 8). Pour le tableau H ainsi que pour les places 5 à 8 des autres tableaux, les récompenses seront sous forme de bons d'achat valables chez Distriping.

	A 5 à 699	B 5 à 1399	C 5 à 899	D 5 à 1699	E 5 à 1099	F 5 à 1950	G Toutes séries dames	H Jeunes	I Toutes séries
1 ^{er}	45	75	55	85	50	90	40	35	130
2 ^e	25	55	40	65	35	70	25	20	90
3 ^e	15	35	30	40	20	50	12	10	60
4 ^e	15	35	30	40	20	50	12	10	60
5 ^e	5	15	10	20	8	25	\	\	30
6 ^e	5	15	10	20	8	25	\	\	30
7 ^e	5	15	10	20	8	25	\	\	30
8 ^e	5	15	10	20	8	25	\	\	30

La meilleure joueuse engagée dans un tableau masculin recevra, à partir des 1/4 de finale, un bon d'achat. Ce bon d'achat s'ajoutera à la récompense prévue dans le tableau ci-dessus. Pour recevoir ce prix, la joueuse doit aussi avoir participé au tableau réservé aux féminines.

ARTICLE 14 : Un challenge féminin est organisé. Il récompense le club qui sera le plus représentatif au nombre de féminines. Le club ayant engagé le plus de joueuses recevra une récompense à hauteur de 5 € sous formes de bons d'achat par filles inscrites.